

AIDE POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE ET/OU D'UNE ADHESION DANS UNE ASSOCIATION

Afin d'encourager l'adhésion des jeunes dans une association culturelle, sportive ou de loisirs, la Communauté de Communes des 7 Vallées propose une aide financière aux enfants âgés de 4 à 15 ans.

Critères d'obtention des aides

- Le jeune doit être âgé entre 4/15 ans (année civile) et **pour les publics en situation de handicap sans limite d'âge.**
- Le jeune doit prendre une licence et /ou une adhésion dans une association loi 1901 sportive, culturelle et de loisirs **sur ou hors du Territoire** de la Communauté de Communes des 7 Vallées.
- Le jeune **doit résider sur le Territoire** de la Communauté de Communes des 7 Vallées à la date de la demande :



Montant de l'aide

L'aide de la Communauté de Communes et de **15€** versée dans la limite des dépenses engagées par le demandeur.

Conditions de versement des aides :

1. Compléter le formulaire de demande
2. Joindre :
 - L'attestation de paiement ou facture,
 - Les aides obtenues par d'autres organismes,
 - Un RIB à mon nom,
 - Un justificatif de domicile,

Le dossier doit être retourné complet avant le 31 octobre par mail au service jeunesse à l'adresse suivante : jeunesse@7vallees.fr

Renseignements : 03.74.63.00.22.



**PRENDRE RENDEZ-VOUS
AVEC FRANCE SERVICES**

